

Conseil d'Établissement n°4

22/01/2026

Procès-verbal

(sous réserve d'approbation du prochain CE)

Nombre de votants : 16/18

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h35 par le proviseur qui assure également le secrétariat de séance.

Aucune question diverse n'a été reçue en amont de la séance.

Un support de présentation guide le conseil d'établissement.

Le conseil d'établissement du Lycée français Théodore Monod se réunit le **jeudi 22 janvier 2026**, sous la présidence du proviseur, en présence de **Monsieur l'Ambassadeur de France en Mauritanie**, pour une séance exceptionnelle consacrée exclusivement à la présentation du **budget 2026 et sa trajectoire financière pluriannuelle**.

Un tour de table est effectué afin de permettre à l'ensemble des membres de se présenter.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des membres présents.

1. Approbation du procès-verbal précédent

Le procès-verbal du précédent conseil d'établissement, consacré au calendrier scolaire, est soumis à approbation.

Aucune remarque n'étant formulée, il est **adopté à l'unanimité des membres présents**.

2. Introduction de Monsieur l'Ambassadeur

Monsieur l'Ambassadeur remercie les membres du conseil pour leur présence et rappelle le contexte particulier dans lequel s'inscrit cette séance.

Il indique avoir souhaité être présent à ce conseil d'établissement exceptionnel, conformément aux orientations du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, et dans un souci de dialogue avec la communauté scolaire.

Il rappelle les éléments suivants :

- le réseau de l'enseignement français à l'étranger constitue un pilier de la présence et de l'influence françaises à l'international ;
- le modèle économique de l'AEFE connaît aujourd'hui une phase de transformation visant à garantir sa soutenabilité à moyen et long terme ;
- les décisions prises par le conseil d'administration de l'AEFE en décembre 2025 visent notamment à intégrer une participation des établissements au financement des pensions civiles des personnels détachés.

Ces mesures, qui produiront leurs premiers effets dès 2026, s'inscrivent dans une réforme plus large du modèle de l'AEFE actuellement à l'étude au niveau national.

Monsieur l'Ambassadeur souligne que les arbitrages présentés pour le Lycée français Théodore Monod ont été préparés en concertation étroite avec l'AEFE et le poste diplomatique. Ils visent à garantir :

- la pérennité de l'établissement ;
- le maintien d'un enseignement d'excellence ;
- la capacité d'investissement et de développement à moyen terme.

Il indique porter une attention particulière à la situation des familles les plus modestes, notamment françaises, et précise que la question des bourses scolaires fait l'objet d'un suivi attentif au niveau ministériel.

Il réaffirme enfin le soutien plein et entier de l'ambassade aux orientations proposées par l'établissement.

3. Présentation du cadre budgétaire et institutionnel par le proviseur

Le proviseur rappelle en préambule que le Lycée français Théodore Monod est un établissement en gestion directe de l'AEFE et, à ce titre, un opérateur public déconcentré de l'État français. Son modèle économique, son cadre de gestion et ses perspectives de développement s'inscrivent pleinement dans les orientations nationales de l'enseignement français à l'étranger et dans une trajectoire de soutenabilité financière partagée avec l'Agence.

À ce titre :

- l'établissement ne vote pas de budget autonome ;
- il dispose de crédits ouverts par l'AEFE dans le cadre du budget global de l'Agence ;
- l'ordonnateur secondaire délégué (le proviseur) engage sa responsabilité sous l'autorité de la direction générale de l'AEFE ;
- les arbitrages financiers sont réalisés en lien étroit avec la direction administrative et financière de l'AEFE.

Le budget 2026 initial avait été construit sur la base d'hypothèses antérieures aux décisions de décembre 2025 (hausse modérée des écolages de +7% pour les tarifs français et +5% pour les tarifs mauritaniens et étrangers). Les nouvelles mesures nationales relatives aux pensions civiles ont profondément modifié l'équilibre budgétaire.

Le proviseur rappelle qu'un dialogue a eu lieu en amont du conseil d'établissement avec chacune des parties représentantes (commission de dialogue social des personnels élargie aux représentants du personnel au CE, association des parents d'élèves à plusieurs reprises).

Les échanges se sont faits en toute transparence, sans tabou, de façon documentée et avec objectivité.

4. Éléments de contexte financier

Le proviseur présente les principaux éléments d'évolution de l'établissement :

- forte croissance des effectifs depuis 2016 (plus de 40 % d'élèves supplémentaires) ;
- ouverture de 16 classes sur 9 rentrées scolaires ;
- tension progressive sur les capacités immobilières ;
- augmentation du coût réel de fonctionnement.

Le travail engagé depuis septembre 2024 vise à rapprocher progressivement le budget autorisé du coût réel de fonctionnement de l'établissement, afin de garantir une gestion sincère, lisible et soutenable dans la durée.

Le budget exécuté 2025 s'est révélé supérieur d'environ 20 % au budget initial. Le budget 2026 autorisé par l'AEFE se rapproche désormais davantage du coût réel de fonctionnement de l'établissement, ce qui est une marque d'attention très positive valorisée par l'établissement.

L'établissement a réalisé une étude comparative des frais annuels de scolarité des EGD du Sénégal à la Tunisie pour objectiver ses arbitrages.

Le proviseur rappelle que l'analyse comparative avec les établissements en gestion directe du réseau ne saurait être pleinement comprise sans prendre en compte l'investissement direct et indirect de l'AEFE dans le fonctionnement de l'établissement.

Au-delà de l'aide nette apparente pour tous les élèves du lycée français Théodore Monod, quelle que soit leur nationalité (2,56 millions d'euros hors bourses scolaires françaises pour l'année scolaire 2024-2025),

L'Agence prend en charge un ensemble de dépenses qui ne sont pas intégrées au budget de l'établissement (pilotage pédagogique et administratif, systèmes d'information, sécurisation juridique et financière, expertise, formation continue, recrutement, etc.).

Cette contribution structurelle de l'AEFE constitue un levier déterminant d'accessibilité et d'équité pour les familles, garantissant un haut niveau de service éducatif à un coût maîtrisé pour les usagers.

Elle permet aux familles de bénéficier d'un niveau d'encadrement, de qualité pédagogique et de sécurisation institutionnelle dont le coût réel excède le montant acquitté au titre des frais de scolarité.

Il est rappelé que les familles ne supportent donc pas le coût complet du service éducatif rendu, celui-ci étant en partie assumé par la solidarité nationale française à travers le réseau de l'enseignement français à l'étranger.

Le proviseur souligne que cette réalité structurelle doit être pleinement intégrée à la compréhension du modèle économique de l'établissement.

5. Impact des décisions nationales relatives aux pensions civiles

Les mesures validées par le conseil d'administration de l'AEFE le 18 décembre 2025 prévoient la création d'une nouvelle contribution des établissements pour participer progressivement au financement des pensions civiles de tous les personnels détachés auprès de l'AEFE.

Pour le Lycée français Théodore Monod, cette mesure représente :

- un impact financier significatif dès juillet 2026 (35% du montant total des pensions civiles sur une base forfaitaire);
- une montée en charge au 1^{er} janvier 2027 (50% du montant total des pensions civiles sur une base forfaitaire);
- une pression immédiate sur la trésorerie de l'établissement.

Le proviseur rappelle l'objectif d'apurement complet des engagements financiers antérieurs vis-à-vis de l'AEFE selon le calendrier validé avec l'Agence. Le restant dû 2025 sera apuré au 1^{er} mars 2026.

6. Principes retenus pour le budget 2026

Le proviseur indique que l'ensemble des leviers disponibles a été examiné :

- amélioration du recouvrement des créances ;
- maîtrise et optimisation des dépenses ;
- mobilisation de ressources propres ;
- frais de scolarité ;
- préservation absolue de la qualité pédagogique ;
- maintien des projets structurants et du niveau d'exigence éducatif ;
- visibilité pluriannuelle.

Il souligne qu'il n'a pas été retenu de mesures de réduction de l'offre pédagogique ou des dispositifs éducatifs.

L'ensemble de ces principes s'inscrit dans une trajectoire pluriannuelle de soutenabilité financière visant à garantir la stabilité de l'établissement, la qualité du service éducatif et sa capacité de développement.

7. Mesures d'ajustement présentées

Les arbitrages présentés au conseil reposent sur un effort partagé et proportionné. Ils comprennent notamment :

- une augmentation des écolages pour la rentrée scolaire 2026-2027 :
 - +15 % pour les tarifs français

- +13 % pour les tarifs mauritaniens et tiers
- une revalorisation des droits de première inscription – DPI (30000 MRU) et frais d'étude de dossier - FED (5000 MRU) pour les nouveaux élèves ;
- une actualisation des droits d'examen (candidats scolaires et individuels), jusqu'alors très inférieurs aux pratiques observées dans le réseau.

ECOLAGES		2026	NOUVEAUX		2025	2026
Français	15%		DPI	14 500 MRU	30 000 MRU	
Mauritaniens	13%		Depuis 2017	319 €	660 €	
Autres	13%		FED	2 000 MRU	5 000 MRU	
			Depuis 2017	44 €	110 €	

DROITS D'EXAMENS	2025			2026		
	Brevet	Baccalauréat	Anticipées	Brevet	Baccalauréat	Anticipées
SCOLAIRE	700 MRU	1 000 MRU	700 MRU	2 500 MRU	4 000 MRU	3 000 MRU
Depuis 2017	15 €	22 €	15 €	55 €	88 €	66 €
INDIVIDUEL	36 000 MRU	48 000 MRU	42 000 MRU	45 000 MRU	55 000 MRU	50 000 MRU
	792 €	1 056 €	924 €	990 €	1 211 €	1 101 €

TARIFS LFTM - Année scolaire 2026-2027					
Taux chancellerie				2026 - 2027	
0,02087	VAR. %	VAR. MRU	VAR. €	MRU/annuel	TARIF EN €
PRIMAIRE	Variation annuelle			PRIMAIRE	
Français	15%	20 451 MRU	427 EUR	156 799 MRU	3 272 EUR
Mauritaniens	13%	21 801 MRU	455 EUR	189 507 MRU	3 955 EUR
Autres	13%	27 476 MRU	573 EUR	238 841 MRU	4 985 EUR
COLLEGE				COLLEGE	
Français	15%	22 790 MRU	476 EUR	174 731 MRU	3 647 EUR
Mauritaniens	13%	24 819 MRU	518 EUR	215 741 MRU	4 503 EUR
Autres	13%	30 517 MRU	637 EUR	265 271 MRU	5 536 EUR
LYCEE				LYCEE	
Français	15%	28 533 MRU	595 EUR	218 762 MRU	4 566 EUR
Mauritaniens	13%	31 102 MRU	649 EUR	270 354 MRU	5 642 EUR
Autres	13%	38 693 MRU	808 EUR	336 337 MRU	7 019 EUR

Ces mesures sont présentées comme nécessaires pour :

- absorber l'impact des pensions civiles de façon pragmatique ;
- restaurer une trajectoire financière soutenable ;
- sécuriser la trésorerie ;
- permettre le financement des projets immobiliers et pédagogiques.

Le proviseur précise que ces ajustements ont été calibrés pour éviter de répercuter intégralement la charge nouvelle sur les familles uniquement, et pour permettre un retour progressif à l'équilibre d'ici 2028.

Ces mesures s'inscrivent dans une trajectoire pluriannuelle 2026-2030 de soutenabilité visant à restaurer les marges de manœuvre financières de l'établissement, sécuriser les investissements indispensables et accompagner la croissance des effectifs en maternelle et le développement de l'établissement (modernisation des infrastructures, qualité pédagogique et éducative, offre de formation, mise en œuvre du plan stratégique 2025-2029).

L'effort demandé aux familles s'inscrit dans une logique de partage équilibré entre la contribution de l'État français, via l'AEFE, et celle des usagers du service public d'éducation à l'étranger.

8. Accompagnement des familles

Des mesures d'accompagnement sont évoquées :

- maintien d'une politique de dialogue individualisé avec les familles ;
- facilités de paiement dont le paiement annuel en une fois ;
- réflexion sur la mise en place de dispositifs de paiement échelonné et dématérialisé ;
- vigilance particulière sur la situation des familles françaises fragiles, boursières ou susceptibles de basculer dans le dispositif des bourses ;
- vision pluriannuelle raisonnée.

Le proviseur rappelle que l'accompagnement des familles constitue un point de vigilance constant dans la mise en œuvre de la trajectoire de soutenabilité financière.

9. Échanges avec les membres du conseil

Les représentants des parents d'élèves saluent la transparence des informations communiquées et la qualité du dialogue engagé en amont. Ils soulignent néanmoins :

- l'impact réel des augmentations sur les familles ;
- la nécessité d'une communication claire et régulière ;
- l'importance d'une visibilité pluriannuelle.

Les représentants des parents d'élèves prennent acte de la volonté de transparence financière engagée par l'établissement et souhaitent que cette démarche de pédagogie budgétaire soit poursuivie dans la durée.

Les représentants des personnels expriment leur compréhension du contexte et réaffirment leur attachement au maintien de la qualité pédagogique et des conditions de travail. Le maintien d'un climat social apaisé et de conditions d'exercice attractives pour les personnels constitue un facteur déterminant de stabilité et de qualité du service éducatif.

Plusieurs membres insistent sur la nécessité de renforcer la communication institutionnelle afin de mieux faire comprendre le modèle économique de l'établissement et l'effort financier de la France.

Le conseil d'établissement souligne le rôle du Lycée français Théodore Monod comme acteur structurant de la présence éducative française en Mauritanie et comme établissement de référence dans le paysage éducatif local.

10. Conclusion

Le proviseur conclut en rappelant que les orientations présentées s'inscrivent dans une trajectoire de soutenabilité financière désormais stabilisée, permettant de sécuriser à la fois la qualité pédagogique, la

situation financière et les perspectives de développement du Lycée français Théodore Monod dans la durée. Ces décisions seront communiquées en toute transparence à l'ensemble de la communauté scolaire au retour des vacances de février, après la tenue du dialogue de gestion entre la direction générale de l'AEFE et la direction de l'établissement le 23 février 2026.

Monsieur l'Ambassadeur réaffirme le soutien de l'ambassade aux orientations retenues et souligne la qualité du dialogue engagé avec l'ensemble de la communauté scolaire.

Le conseil d'établissement prend acte de ces orientations et de la trajectoire présentée, qui feront l'objet d'un suivi régulier dans le cadre du dialogue de gestion avec l'AEFE et d'une information continue de la communauté scolaire.

La séance est levée 20h30.

Le proviseur

Secrétaire de séance
Laurent Casañas

